



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET : 32 - Acquisition d'un lavis à l'aquarelle de Pierre-Adrien Pâris

Délibération n° 007544

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/06/2024

Séance du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n° 3), Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 6), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n° 14), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Mme Annaïck CHAUVET

M. Nicolas BODIN, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Abdel GHEZALI, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 34), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR

Acquisition d'un lavis à l'aquarelle de Pierre-Adrien Pâris

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 3	30/04/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser l'acquisition d'un lavis à l'aquarelle de Pierre-Adrien Pâris destiné au fond patrimonial de la bibliothèque d'étude et de conservation. Afin de réaliser cette acquisition, la Ville de Besançon recevra l'aide financière de l'Association Les amis des musées et de la bibliothèque.

I. Contexte historique

Les dessins d'arts décoratifs de l'architecte Pierre-Adrien Pâris sont très rares sur le marché de l'art. On dénombre un dessin passé en vente à Paris en 2001, un autre aux New-York en 2008 et un dernier en 2021 à Stockholm.

Un dessin à la plume et au lavis d'aquarelle représentant des objets antiques découverts à Herculanium, réapparaît sur le marché parisien. Il est proposé à la vente par la galerie Paul Prouté. Cette feuille est un dessin préparatoire à la planche n°4 du second volume de l'édition du *Voyage pittoresque dans le royaume de Naples et des Deux-Siciles* de l'abbé de Saint-Non. Le titre de la planche est, *Tables, vases ou coupes de différentes formes découvertes à Herculanium et conservées dans le Museum de Portici*.

Les objets représentés sont des vasques, des vases ou des coupes en marbre. Ils ont été découverts lors des récentes fouilles archéologiques menées sous l'autorité du roi de Naples à l'emplacement d'Herculanium, luxueuse ville balnéaire de l'antiquité. Ces objets raffinés ont été fabriqués pour le patriciat romain par les meilleurs artisans de leur époque. Lors du voyage de Pierre-Adrien Pâris en Campanie en 1773, ils étaient exposés au musée royal de Portici. Ils furent transportés en 1799 au musée archéologique de Naples où ils sont encore. À travers un dessin d'une précision quasi scientifique et un usage subtil du lavis d'aquarelle (Pâris est avec Charles de Wailly un des plus grands architectes dessinateurs du XVIIIe siècle), on décèle à la fois le goût de Pâris pour l'archéologie antique et l'intérêt du décorateur d'intérieur pour les motifs ornementaux tirés de l'Antiquité.

Le fonds Pierre-Adrien Pâris est un des fleurons des collections bisontines. Il est aujourd'hui partagé entre le musée des Beaux-Arts et la Bibliothèque municipale, cette dernière conservant le fonds professionnel de l'architecte et du décorateur. Si on excepte le Soane'museum de Londres, cette collection est unique en Europe. Elle est connue des historiens du XVIIIe siècle, plus particulièrement de ceux du néo-classicisme. Des dessins issus de cette collection sont périodiquement prêtés lors de grandes expositions internationales, à Versailles, Rome ou Londres.

Ils sont par ailleurs très régulièrement montrés au public bisontin, soit lors de visites organisées dans le cadre des parcours scolaires des écoles élémentaires, soit dans le cadre des accueils publics *Une heure, un livre* qui se tiennent à la bibliothèque d'étude et de conservation chaque troisième jeudi du mois.

Le fonds de dessin Pierre-Adrien Pâris est entièrement numérisé et est librement accessible en ligne sur le site *memoirevive*, patrimoine numérisé de Besançon : <https://memoirevive.besancon.fr/>

II. Financement de l'acquisition

Le prix de ce lavis est de 4.500 €.

La bibliothèque, sur ses crédits annuels d'acquisition patrimoniale y consacre 2 250 €.
L'association des Amis des musées et de la bibliothèque, qu'il convient ici de remercier une nouvelle fois, accorde une participation exceptionnelle de 2 250 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur la ligne 21-313-21621-0089032-45000.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à approuver l'acquisition de l'œuvre et accepter la participation financière de l'association des Amis des Musées et des Bibliothèques d'un montant de 2 250 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

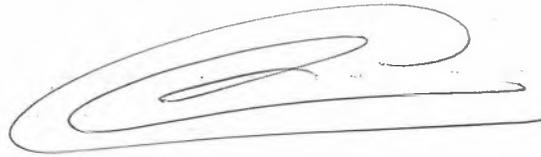
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Mme Annaïck CHAUVET,
Adjointe



Anne VIGNOT